

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Le 18 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures, sur convocation adressée le 11 octobre, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES**, Maire de Claye-Souilly.

PRESENCE							
ADJOINTS							
BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	X	JACQUIN Laurent	X	DAVID-THEUNYNCK Bénédicte	X
MONTI Bruno	X	THIEDEY Hélène	X	DENEUVILLE Emmanuel	X	THIERRY Antoinette	X
PERRIGAULT Sébastien							
CONSEILLERS MUNICIPAUX							
PONCELET Gilles	X	POULAIN Christine	X	PLOMMET Véronique	X	ROUSSEAU Emmanuel	X
BOUILLENNEC Elisabeth		FORNAGE Guida	X	POULET Hélène		NOWAK Ingrid	X
LA BELLA Romain	X	GABILLET Loïc	X	MANDIN Sylvain	X	AMRANI Kamel	X
ELOIDIN Aline	X	LETELLIER Anne-Claire	X	COLLONGE Ugo	X	OURY René	X
FINA Jean-Louis	X	DOMINGUES Béatrice	X	PASQUIER Véronique		NICOLLE Dorothée	
ZATARA Nathalie		SODANO David		HEE Renaud	X		

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | | |
|---------------------------------|-----|-----------------------------|
| • Monsieur PERRIGAULT Sébastien | par | Monsieur SERVIERES Jean-Luc |
| • Madame BOUILLENNEC Elisabeth | par | Madame THIERRY Antoinette |
| • Madame PASQUIER Véronique | par | Monsieur FINA Jean-Louis |

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame POULET Hélène
- Madame NICOLLE Dorothée
- Madame ZATARA Nathalie
- Monsieur SODANO David

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05 minutes et constate que le quorum est atteint et il donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU INTEGRAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le COMPTE-RENDU INTEGRAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
15/09	76	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable pour un logement situé Allée des Marguerites (école élémentaire Bois Fleuri)	1 an à compter du 15/09/21, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 6 ans	Loyer mensuel : 530 euros
15/09	77	Signature d'une convention relative à une prestation de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) avec la société ARC 77 pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Mauperthuis	A compter de la signature, pour toute la durée du marché de travaux	Forfait de 2 610 euros HT, Soit 3 132 euros TTC
15/09	78	Signature d'une convention relative à une prestation de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) avec la société ARC 77 pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Maryse Bastié	A compter de la signature, pour toute la durée du marché de travaux	Forfait de 2 610 euros HT, Soit 3 132 euros TTC
16/09	79	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « Ma Ville a du Talent » avec la SASU MSP	A compter de la signature, échéance fixée au soir du Grand Show à minuit le 22/01/22	6 993 euros HT, Soir 8 391,60 euros TTC
20/09	80	Signature d'un contrat de maintenance préventive des équipements scéniques de l'Espace Malraux avec la société MMS	1 an à compter de la signature, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 fois	Forfait annuel 1 210 euros HT, soit 1 452 euros TTC Dépannage hors-maintenance : Déplacement 110 euros et 45 euros/heure Nuits et jours fériés : 90 euros/heure
22/09	81	Signature d'un contrat pour l'accompagnement du service des espaces verts avec la société ELEVEN PM	6 mois à compter du 7/10/21	2 000 euros HT/mois
23/09	82	Signature d'une convention de contrôle technique, de vérifications techniques et d'attestations avec la société QUALICONSULT dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Maryse Bastié	Durée prévisionnelle de 4 mois à compter de la signature	Montant total des honoraires : 3 600 euros HT, Soit 4 320 euros TTC Vacations : 800 euros HT/demi-journée

23/09	83	Signature d'une convention de contrôle technique, de vérifications techniques et d'attestations avec la société QUALICONSULT dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Mauperthuis	Durée prévisionnelle de 4 mois à compter de la signature	Montant total des honoraires : 3 600 euros HT, Soit 4 320 euros TTC Vacations : 800 euros HT/demi-journée
06/10	84	Signature d'un contrat de coréalisation avec la société ARTZALA Production pour la représentation du spectacle « Grosse chaleur » à l'Espace Malraux	Le 16/10/21 à 20h30	7 000 euros TTC

4. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de participer aux travaux de réfection de voirie selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Travaux de voirie création de parking foyer Burel	34 243,75	
Travaux de voirie création stationnement Fortes terres	31 060,55	
Travaux de voirie réhausse place Charles de Gaulle	3 380,00	
Travaux de voirie élargissement trottoirs rue du 08 Mai	31 788,00	
Travaux de voirie rue Massenet	47 480,00	
Travaux de voirie rue de Messy	36 385,00	
Travaux de terrassement allée des soupirs	13 660,00	
Reprise affaissement giratoire de la fontaine	5 000,00	
Réfection de voirie cour d'école Mauperthuis	2 770,00	
Travaux de reprise trottoirs rue Victor Drouet	3 235,00	
Mise en place de roche piste cyclable shopping promenade	2 260,00	
Diagnostic voirie rue du 08 mai 1945	2 095,00	
Diagnostic accessibilité 3 arrêts de bus	650,00	
Travaux de voirie reprise caniveau rue de Verdun	19 195,00	
Travaux de voirie rue Musset	58 973,00	
Fonds de concours CARPF		146 087,65
Fonds Propres		146 087,65
Total HT	292 175,30 €	292 175,30 €

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

5. DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte2051	Concessions et droits similaires	5 ans
-Compte2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
-Compte21321	Immeubles de rapport	30 ans
-Compte215731	Matériel roulant	5 ans
-Compte215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
-Compte2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 ans
-Compte21828	Autres matériels de transport	5 ans
-Compte21831	Matériel informatique scolaire	3 ans
-Compte21838	Autre matériel informatique	3 ans
-Compte21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 ans
-Compte21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
-Compte 2185	Matériels de téléphonie	5 ans
-Compte2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Article 2 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme : 10 ans ;
- les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;
- les frais de recherche et de développement : 5 ans ;
- les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Article 3 : La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 4 : Le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

6. ACQUISITION DE LA PARCELLE BM13 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SENTE DES ARZILLIERES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE l'acquisition de la parcelle section BM, numéro 13, d'une surface totale de 1 032 m², auprès de Monsieur Fernand Ané, domicilié à Sevrans ;

RETIENT un montant d'acquisition, négocié avec le vendeur, de CINQ MILLE CENT SOIXANTE EUROS (5 160 €) et dit que ce montant sera prélevé dans les dépenses d'investissement de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure en signant, au nom de la commune, l'ensemble des actes nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

7. ACQUISITION DES PARCELLES BM40 ET 42 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SENTE DES ARZILLIERES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE l'acquisition des parcelles section BM, numéro 40 et 42, d'une surface totale de 631 m², auprès de Monsieur Guy MONIER, domicilié à CEYRAT (63) ;

RETIENT un montant d'acquisition, négocié avec le vendeur, de TROIS MILLE CENT CINQUANTE CINQ EUROS (3 155 €) et dit que ce montant sera prélevé dans les dépenses d'investissement de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure en signant, au nom de la commune, l'ensemble des actes nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

8. ACQUISITION DE LA PARCELLE BM41 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SENTE DES ARZILLIERES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE l'acquisition de la parcelle section BM, numéro 41, d'une surface totale de 429 m², auprès de Monsieur Jean-Louis SCHAAFF, domicilié au Cannet en Roussillon (66) ;

RETIENT un montant d'acquisition, négocié avec le vendeur, de DEUX MILLE CENT QUARANTE CINQ EUROS (2 145 €) et dit que ce montant sera prélevé dans les dépenses d'investissement de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure en signant, au nom de la commune, l'ensemble des actes nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

9. ACQUISITION DES PARCELLES BM20, 24 ET 43 ET ZH38 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SENTE DES ARZILLIERES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE l'acquisition des parcelles section BM, numéro 20, 24 et 43, ainsi que la parcelle section ZH, numéro 38, d'une surface totale de 4 246 m², auprès de la succession BOUCHER, dont l'un des représentants est Monsieur Jean-Louis BOUCHER, domicilié à Tavers (43) ;

RETIENT un montant d'acquisition, négocié avec le vendeur, de VINGT ET UN MILLE EURO DEUX CENT TRENTE EUROS (21 230 €) et dit que ce montant sera prélevé dans les dépenses d'investissement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure en signant, au nom de la commune, l'ensemble des actes nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

10. DECLASSEMENT ET CESSION DE 4 PARCELLES AU PROFIT DE LA SOCIETE AEROPORT DE PARIS POUR PERMETTRE LE PASSAGE DE LA « CANALISATION MARNE » SUR LE TERRITOIRE DE CLAYE-SOUILLY

Rapporteur : Laurent JACQUIN

CONFIRME la désaffectation des quatre emprises identifiées et confirme leur déclassement du domaine public communal pour leur intégration dans le domaine privé. ;

AUTORISE la cession des quatre emprises identifiées, d'une surface totale de 7 370 m², à la société Aéroport de Paris, dont le siège social est 1 rue de France, 93290 Tremblay en France et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro SIREN 552 016 628 ;

RETIENT un montant de transaction égal à la valeur estimée, soit un prix de SIX MILLE SIX CENT QUARANTE QUATRE EUROS (6 644 €) et dit que ce montant sera inscrit dans les recettes d'investissement de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure en signant, au nom de la commune, l'ensemble des actes nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

11. DENOMINATION D'UNE VOIRIE PRIVEE, INTERNE AUX LOTS C66 ET C67 DE LA ZAC DU BOIS DES GRANGES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

NOMME la voie interne aux lots C66 et C67 « rue de la Brie ».

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

12. APPROBATION DES OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Emmanuel DENEUVILLE

APPROUVE la liste ci-dessous des dimanches concernés par la dérogation à la règle du repos dominical, au titre de l'année 2022 ;

Dates	Observations
02/01/2022	Fêtes de fin d'année – Epiphanie
16/01/2022	Soldes hiver
23/01/2022	
26/06/2022	Soldes été
03/07/2022	
04/09/2022	Rentrée
11/09/2022	

20/11/2022	Fêtes de fin d'année
27/11/2022	
04/12/2022	
11/12/2022	
18/12/2022	

EMET un avis favorable à la prise d'un arrêté permettant les ouvertures dominicales aux dates retenues pour l'ensemble des commerces de détails ;

PRECISE qu'un arrêté municipal reprendra ces dates pour permettre ces ouvertures dominicales.

13. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MONITEUR AU MANIEMENT DES ARMES AVEC LA COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS

Rapporteur : Bruno MONTI

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ;

Article 2 : DIT que la mise à disposition d'un moniteur aux managements des armes se fera à titre gracieux.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 47**

